

## Procès-Verbal N°11 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du 15 juillet 2019

---

**Présents :** Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Guillaume DEM, Frédéric RAYMOND, Constant REBILLON, Joel LE BOT, Jean Paul TOUBLANT

---

**Assiste :** Aline COUFFIN

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. PV CFTIS

##### 1.2. Classements Terrains

##### 1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **SAINT BRIEUC : STADE CHATEAU BILLY 2 – NNI 222780202:**  
La Commission transmet les tests in situ reçus à la CFTIS.
- **PLOEMEUR : COMPLEXE SPORTIF BOIS PINS 3 - NNI 561620303:**  
Cette installation était classée en niveau 6Sye jusqu'au 07/09/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, de masse et des vestiaires.La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un niveau 6Sy à la CFTIS.  
La Commission rappelle que des tests in situ doivent être réalisés et transmis avant octobre 2020.
- **CLOHARS FOUESNANT : STADE HENT KASTEL - NNI 290320101:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, de masse et des vestiaires.La commission transmettra, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 6Sye à la CFTIS sous réserve de réception de tests in situ conforme.  
Elle classe l'installation au niveau Foot A11Sye provisoire jusqu'au 15/01/2020.

##### 1.4. Classements Eclairage

##### 1.5 Demandes d'avis préalable

- **ERGUE GABERIC : STADE LESTONAN- NNI 290510101:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E4.

##### 1.6 Classements Futsal

### 1.7 Prochaines Réunions :

La prochaine Commission fédérale est fixée au 25/07/2019.

## 2. CLASSEMENTS TERRAINS

### 2.1. Classement Initial

### 2.2. Confirmation Classement

- **BREST: STADE PIERRE CORLAY - NNI 290190501:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 15/01/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du plan des vestiaires  
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 08/07/2028.  
La commission demande qu'une douche supplémentaire soit installée dans les vestiaires joueurs.  
Elle demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait, ainsi que le PVCDS, suite travaux sur le toit de la tribune, lui soient transmis avant le 30/10/2019.
- **CONCARNEAU: STADE KERIOLET 1 - NNI 290390401:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du rapport de visite.  
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 15/06/2029.  
La Commission demande que les bancs de touches soient mis à 2,5m des lignes de touche.  
A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre 1.3.).
- **CONCARNEAU: STADE KERIOLET 2 - NNI 290390402:**  
Cette installation était classée en niveau FootA11 jusqu'au 21/11/2013.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du rapport de visite.  
Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 15/06/2029.
- **HENNEBONT : STADE ST GILLES - NNI 560830301:**  
Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 29/08/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement  
Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 15/07/2029.
- **LARMOR PLAGE : STADE ANDRE CHEVAL - NNI 561070101:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 12/06/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :  
- Plan de masse et des vestiaires.  
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 12/06/2029.
- **LORIENT : STADE DE KERSABIEC - NNI 561210401:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 06/04/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :  
- Plan de masse et des vestiaires.  
- Arrêté d'ouverture au public du 7/01/1997 et PVCDS du 12/12/2013.  
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 06/04/2029.

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre 1.3.).

- **TAUPONT : STADE ARMEL THETIOT - NNI 562490101:**  
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 17/04/2020.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Photos.
  - Arrêté d'ouverture au public du 26/11/1999
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 15/07/2029.

### 2.3. Changement de Niveau

- **LANVEOC : STADE FRERES ROGEL 1 - NNI 291200101:**  
 Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du rapport de visite.  
 Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 15/07/2029.
- **LANVEOC : STADE FRERES ROGEL 2 - NNI 291200102:**  
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 20/05/2024.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 28/06/2019
 Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 15/07/2029.
- **ST FREGANT: STADE GOULVEN CORLOSQUET - NNI 292480101:**  
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 09/09/2019.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du rapport de visite.  
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 15/07/2029.
- **CONCORET : STADE MUNICIPAL - NNI 560430101:**  
 Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan des vestiaires et des photos.
  - Arrêté d'ouverture au public du 04/06/2019
 Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 15/07/2029.
- **ETEL : STADE DE LA FALAISE - NNI 560550101:**  
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 16/06/2020.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, des vestiaires et photos.
  - Arrêté d'ouverture au public du 27/04/2019.
 L'installation n'étant pas close, la commission la déclasse au niveau 6 jusqu'au 17/06/2029.
- **INGUINEL : STADE MUNICIPAL - NNI 560890101:**  
 Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 21/04/2027.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Photos.
 Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 17/05/2029.

#### 2.4. Mise à jour de données

- **ST FREGANT: STADE GOULVEN CORLOSQUET 2 - NNI 292480102:**  
Cette installation était classée en niveau FootA8 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du rapport de visite.  
Elle confirme le classement niveau FootA8 jusqu'au 15/07/2029.

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **PLOEZAL : STADE MUNICIPAL DE PONTRIEUX - NNI 222500102:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :  
- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires  
- Lettre d'intention.  
Elle émet un avis favorable pour un niveau foot A8 sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu.
- **PONTRIEUX : STADE MUNICIPAL DE PONTRIEUX – NNI 222500101:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :  
- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires  
- Lettre d'intention.  
Elle émet un avis défavorable pour un niveau 4 sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.  
D'après les informations déjà enregistrées, les vestiaires existants ne sont pas conformes à un niveau 4.
- **PONTRIEUX : STADE MUNICIPAL DE PONTRIEUX – NNI 222500101:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis ; elle ne peut émettre un avis favorable en l'absence des points GR.
- **SULNIAC : STADE DES VALLONS- NNI 562470201:**  
La Commission prend connaissance du plan de l'aire de jeu modifié.  
Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

- **COLLOREC : STADE MUNICIPAL - NNI 290360101:**  
La commission accuse bonne réception de l'attestation confirmant la mise à conformité et du plan des vestiaires.
- **ETEL : STADE DU MEN GLAS - NNI 560550201:**  
La commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 11 juillet et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.
- **ETEL : STADE DU MEN GLAS 2 - NNI 560550202:**  
La commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 11 juillet et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.
- **LE CLOITRE PLEYBEN : STADE DU BOIS D'AMOUR - NNI 290330101:**  
La commission accuse bonne réception du plan des vestiaires.

- **SERENT : STADE MUNICIPAL - NNI 562440201:**  
La commission accuse bonne réception du courrier du Maire et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.
- **SERENT : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 562440202:**  
La commission accuse bonne réception du courrier du Maire et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.
- **SERENT : STADE PIERRE GUEHO 2 - NNI 562440102:**  
La commission reprend le rapport de visite d'avril 2017 et supprime le terrain sus référencé qui n'existe pas.
- **TAUPONT : COMPLEXE CREMENAN - NNI 562490201:**  
La commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 8 juillet et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.
- **TAUPONT : COMPLEXE CREMENAN 2 - NNI 562490202:**  
La commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 8 juillet et supprime le terrain sus référencé qui n'est plus dédié au football.